RADICALISATION : ENTRE STIGMATISATION ET INJUSTICES ÉCONOMIQUES ? RÉFLEXION SUR LES VIOLENCES EXTRÉMISTES EN AFRIQUE

Penya KONÉ
Doctorant en philosophie politique et sociale
Université Alassane Ouattara de Bouaké
konepnya@gmail.com

Résumé

Après les rébellions et les guerres civiles, les violences extrémistes sont devenues le nouveau visage de la violence en Afrique. Aujourd'hui, toutes les régions ou presque du continent sont sujettes à cette forme de violence, qui semble, de plus en plus éloigner toute perspective de paix dans cette région. Mais comment en est-on arrivé là ? Comment expliquer la radicalisation et les violences subséquentes dans une région autrefois havre de paix ? Mieux quelles sont les vecteurs de radicalisation sur le vieux continent ? Enfin, comment parvenir à briser ces vecteurs responsables de violence pour une Afrique en paix, une Afrique harmonieuse ? Telle est en substance la problématique à laquelle la présente réflexion tentera de proposer des esquisses de réponses. Le but principal de ce travail est de montrer que face au phénomène de la radicalisation, il existe une paix possible pour l'Afrique. Ainsi, s'agira-t-il de montrer, d'une part que, loin d'être le fruit d'un hasard, la radicalisation, est une conséquence de pratiques sociales ignobles. D'autre part, il convient de proposer en aval des vecteurs identifiés, les stratégies susceptibles d'y remédier et rétablir la paix en Afrique.
***Mots-clés** : Afrique, extrémisme, paix, radicalisation, violence.*

Abstract

After rebellions and civil wars, extremist violence has become the new face of violence in Africa. Today, almost every region of the continent is prone to this form of violence, which seems to increasingly eclipse any prospect of peace in the region. But how did we get to this point? How can we explain radicalization and subsequent violence in a region that was once a haven of peace? Better yet, what are the drivers of radicalization on the old continent? Finally, how can we break these drivers of violence for a peaceful, harmonious Africa? This is, in essence, the question to which this study will attempt to offer tentative answers. The main goal of this work is to show that, in the face of the phenomenon of radicalization, peace is possible for Africa. Thus, it will be a matter of showing, on the one hand, that radicalization, far from being the result of chance, is a consequence of despicable social practices. Furthermore, it is important to propose strategies downstream of the identified vectors that can address them and restore peace in Africa.
***Keywords**: Africa, extremism, peace, radicalization, violence.*

Introduction

Le monde actuel traverse des maux de nature diverse. Et l'Afrique en tant que partie de cet ensemble n'est pas en reste. Comme, les autres contrées du monde, le continent africain est confronté aux problématiques telles que la crise écologique, l'inflation économique, les problèmes sanitaires (VIH/SIDA, Ebola, Coronavirus), la faim à grande échelle ou la famine, les violences multiformes entre autres les rebellions, les guerres fratricides et le terrorisme. Si ces maux sont loin d'être une réalité propre à l'Afrique, il importe de souligner qu'ils y ont un accent plus prononcé. Non seulement ces fléaux provoquent des dégâts non négligeables sur le continent, ils posent dans le même temps de réels et énormes défis aux États.

Il faut rappeler que dans son histoire, l'Afrique fut un continent colonisé, balkanisé ou morcelé depuis des milliers de kilomètres, et ce, au mépris total des réalités propres à ce territoire. Aujourd'hui, le continent berceau de l'humanité rencontre encore des difficultés que l'on attribue à tort ou à raison à cet épisode de son histoire. Il rencontre de réelles difficultés à amorcer son développement, à asseoir un système politique stable, à intégrer toutes les composantes de la société, à gérer sa population, surtout la jeunesse et à lui garantir des perspectives d'avenir. Dans les pays africains, tous les secteurs de la vie sont presque prioritaires et urgents : depuis la santé, la question sécuritaire, l'intégration des différentes communautés en passant par l'accès à l'éducation, à l'emploi et aux ressources, tout reste à refaire. La gouvernance est calamiteuse et la vie des populations parfois pénible. Dans le même temps, l'Afrique, à la différence des autres régions du monde demeure le continent où l'on enregistre le plus de conflits, la région où le phénomène de la radicalisation est plus prégnante et en nette croissance. Dès lors, l'on ne peut s'empêcher d'interroger de la manière suivante : quelles sont les causes ou les vecteurs de radicalisation et des violences en Afrique ? Mieux, existe-t-il des liens de causalité entre la mal gouvernance économique, la stigmatisation et la montée en puissance de la radicalisation ? Enfin, comment répondre ou remédier au phénomène de la radicalisation et autres violences subjacentes en Afrique ? En d'autres termes, comment parvenir à briser les vecteurs de radicalisation et de

violence pour une Afrique en paix, une Afrique harmonieuse ? Telle est la problématique qui sous-tend la présente réflexion.

Ce travail vise avant tout à identifier les vecteurs de radicalisation en Afrique, d'une part. D'autre part, il entend proposer des stratégies susceptibles de pallier au mieux les pathologies sociales responsables des violences extrémistes et jeter les jalons d'une paix à l'échelle continentale. Pour ce faire, nous recourrons aux méthodes sociocritique et prospective plus à même d'y concourir. La première nous aidera à identifier les pathologies sociales porteuses des germes de la radicalisation tandis que la seconde nous permettra d'orienter la société sur les mesures susceptibles de conduire à la déradicalisation et à la paix en Afrique.

Le but principal de ce travail est de montrer que face au phénomène de la radicalisation, il existe une paix possible pour l'Afrique. Dans cette dynamique, la présente recherche démontrera que, loin d'être le fruit du hasard, la radicalisation en Afrique tirerait ses racines des dysfonctionnements sociétaux telles que la stigmatisation, l'exclusion économique et la mauvaise gouvernance[1], d'une part. D'autre part, l'intégration, la justice distributive et la bonne gouvernance[2] constitueraient des vecteurs de déradicalisation et donc un chemin vers une paix en Afrique.

1. Des vecteurs de radicalisation en Afrique

La radicalisation renvoie au processus par lequel un sujet, une entité sur la base d'une idéologie (religieuse, identitaire, politique), adopte la violence comme mode d'action et le rejet de l'autre comme une nécessité. Elle est selon Michael Olufemi Sodipo (2013 : 4) « un processus par lequel une personne ou un groupe adopte des idéaux extrêmes dans le domaine politique, social ou religieux qui rejettent le statu quo, contestent les idées contemporaines au sujet de la liberté de choix et d'expression, et admettent la violence - y compris la commission d'actes terroristes - pour atteindre des objectifs idéologiques ». Peu manifeste dans la société africaine (subsaharienne) après les indépendances, la radicalisation est une réalité de plus en plus prégnante, qui se propage à un rythme accéléré. Cette pathologie loin d'être le fruit

[1] Nous employons ce terme uniquement dans son volet économique pour faire référence aux notions telles que la corruption, les détournements de fonds, l'opacité dans la gestion des ressources et autres pratiques similaires.
[2] Ces lignes ne suffiront pas à traiter de manière complète la notion de bonne gouvernance. Nous nous limiterons à aborder uniquement les bonnes pratiques en matière de gestion des ressources publiques.

d'un hasard, pourrait trouver ses racines dans la société. Ce qui sous-entend que certaines pratiques de la société seraient porteuses des germes de la radicalisation.

1.1. Stigmatisation et radicalisation

À l'image de nombreux pays du tiers-monde, les États africains rencontrent d'énormes difficultés à gérer de manière optimale et efficiente non seulement leurs ressources mais aussi les communautés qui les peuplent. Et cela n'est pas sans conséquence. Il sied de rappeler que l'Afrique se caractérise mieux par sa diversité culturelle, sa pluralité ethnique que toute autre réalité. Si cette multiplicité culturelle est gérée à bon escient, elle représente indéniablement une richesse. Par contre, elle peut se révéler une véritable poudrière lorsqu'elle est mal utilisée. Les Nations africaines semblent justement prises dans le piège de ce virage. Il n'est pas rare de constater que des catégories de personnes ou des communautés entières souffrent de maux tels que l'exclusion. L'exclusion désigne la négation de l'appartenance d'un individu ou un groupe de personnes à un grand ensemble auquel il s'identifie et se reconnaît comme membre légitime. Ainsi, les sujets confrontés à cette pathologie se voient-ils traités d'étrangers dans leur patrie ou leur communauté d'appartenance. L'exclusion signifie pour eux, la privation de tous les droits citoyens notamment les droits civiques au rang desquels le droit de vote. Autrement dit, ils sont exclus de tout et surtout de toute participation à une élection qu'elle soit référendaire ou destinée à élire les représentants du peuple. On assiste dès lors à la stigmatisation voire à la réification de cette catégorie. Ces individus sont considérés comme des citoyens de seconde zone, des sujets dont la parole ne doit être entendue. À titre illustratif, « en Côte d'Ivoire, l' « ivoirité » théorisée par l'ancien président Henri Konan Bédié et mobilisée par Laurent Gbagbo, l'un de ses successeurs, organisait la nation sur l'alliance des Bété et des Baoulé et l'exclusion de près de 30% de la population réputée étrangère, les Dioula du nord, musulmans » (Bertho, 2016 : 85). Dans la foulée, s'en est suivie la rébellion armée de septembre 2002. C'est approximativement la même situation qui prévaut avec les populations des régions anglophones du Cameroun et celles du nord-Mali qui, d'une manière ou d'une autre paraissent privées du « droit de parole » (Fié, 2007 : 74) ou condamnées au silence. Le mépris des communautés du nord va ainsi donner vie au désir de création de l'État de l'Azawad, une entité

autonome ou distincte de l'État malien. La difficulté de compter comme entité à part entière du Mali et l'impossibilité de fonder une région semi-autonome voire indépendante, n'ont eu d'autre issue que la radicalisation des populations et le recours à la lutte armée. Pire encore cette situation va donner lieu à des rapprochements ou des ramifications avec les groupes terroristes comme le JNIM, c'est-à-dire, le groupe de soutien à l'Islam et aux musulmans.

Outre les groupes communautaires, en Afrique, certains leaders ou représentants de régions défavorisées sont souvent frappés à tort ou à raison d'exclusion. Ils se voient dénier certains droits politiques. Ainsi, arrive-t-il qu'ils soient privés du droit d'éligibilité à un poste politique. Ces leaders subissent une forme d'injustice où il leur est refusé le droit de candidater à une élection. Une élection qui pourrait leur donner l'occasion de mettre au profit de la nation leur savoir-faire, leur expertise et redorer l'image de leur communauté d'appartenance. Le Sénégal de Macky Sall nous a fourni un bel exemple de cette réalité avec l'invalidation de la candidature d'Ousmane Sonko aux élections d'avril 2024. Comme par effet de causalité, la décision de justice invalidant la candidature a donné lieu à des scènes de violences, avec une jeunesse révoltée et prête à l'affrontement avec les pouvoirs publics. Cet épisode laisse croire que la violation des règles démocratiques, la violation des droits politiques constituent un des facteurs de radicalisation en Afrique et de déstabilisation des États. En témoigne l'histoire de l'Afrique du Sud sous l'ère de l'Apartheid et celle de la Côte d'Ivoire. De part et d'autre l'exclusion d'un leader politique représentatif de sa communauté a suffi à faire basculer la lutte politique du champ de la légalité à celui de l'illégalité. Un tel basculement est presque prévisible d'autant qu'aujourd'hui, « pour parvenir au pouvoir, certains acteurs politiques n'hésitent pas à recourir à des pratiques peu orthodoxes (…) Au lieu d'élaborer des programmes de société pour convaincre l'électorat, certains acteurs politiques se contentent d'alimenter la haine en tirant sur les ficelles ethniques ou d'appartenance régionale » (CNESS-Niger, 2018 : 45). Ces choix peu orthodoxes montent en bloc la jeunesse, en général, incapable de se contrôler toute fois qu'elle est persuadée de la véracité de l'argumentaire de celui à qui, elle s'identifie.

Par ailleurs, dans les États confrontés à la violence, l'on assiste parfois à des accusations infondées au sujet de certaines communautés. En effet, des groupes entiers se trouvent considérés à tort comme

responsables des violences et des atrocités qui s'abattent sur un territoire. Cet amalgame entre groupes ethniques et auteurs de violence et de crimes est déjà une stigmatisation, une image pesante pour les communautés concernées. L'image devient insupportable et destructrice quand par ignorance, les citoyens issus des autres ethnies sont persuadés de venir à bout de la violence en exterminant la communauté incriminée. Dans ces conditions, il s'installe un cercle vicieux car les individus de la communauté mise en cause, n'ont d'autre choix que le recours à la violence, seule condition de leur survie, quand en face, la majorité se leurre de pouvoir vaincre la violence ou l'extrémisme en éradiquant les accusés à tort. À ce sujet, le Mali et le Burkina peuvent servir d'exemple. Les peuls au Burkina[3] ainsi qu'au Mali et les Touaregs du nord Mali sont des communautés assimilées (par les citoyens ordinaires) au groupes jihadistes. Selon ces considérations, chaque Peul, chaque Touareg est un terroriste ou un extrémiste en devenir. Une telle « stigmatisation facilite la fragmentation sociale et alimente des cycles de représailles » (Hoffman, 2006 : 259). En d'autres termes, l'amalgame entre communautés ethniques et groupes extrémistes crée les conditions de radicalisation de celles-ci et instaure un climat délétère qui débouche sur les affrontements intercommunautaires. Le contexte sécuritaire dans les régions nord du Mali est dit long sur cette réalité.

Enfin, Les États africains victimes de la barbarie des groupes armés et extrémistes choisissent l'option militaire comme voie de résolution du problème. Ce choix consiste à accorder la priorité à la force brute plutôt qu'à une stratégie intelligente axée sur le long terme. Une telle réponse est très contre-productive, car elle produit l'effet inverse. En fait, au lieu de dissuader les membres des groupes responsables d'atrocités, elle peut les pousser à la radicalisation. Elle conduit à un durcissement de la lutte et à un embrasement de la situation d'autant que les dégâts collatéraux qu'elle provoque, convoquent de nouveaux candidats à la partie. C'est du reste ce qui ressort de cette étude sur le Nigeria. En effet, « même si des réponses violentes arrivent à réprimer la rébellion pour un temps, lorsqu'elles sont exécutés indistinctement, elles radicalisent également des jeunes qui étaient déjà vulnérables et produisent de nouvelles ramifications de groupes extrémistes » (Sodipo, 2013 : 6). Il est ainsi évident que la répression brutale et indiscriminée

[3] Ce propos ne signifie pas que des personnes issues des communautés évoquées (Peuls, Touaregs) n'intègrent pas les groupes terroristes. Il réfute l'idée selon laquelle les Peuls ou les Touaregs sont des terroristes.

des groupes armés concourt à la radicalisation des populations victimes et accroît le ressentiment contre l'État.

1.2. Mauvaise gouvernance et exclusion économique, creuset de la radicalisation ?

Dans leur quête de développement, les pays africains font face à d'énormes défis au nombre desquels la mauvaise gouvernance. La mauvaise gouvernance c'est le refus ou l'incapacité d'un pouvoir, d'une structure à garantir une gestion équitable et efficace des ressources publiques dans un esprit de transparence et de pleine conscience de la redevabilité. Cette pathologie et l'exclusion adjacente peuvent impacter négativement la vie des individus et la stabilité du continent.

Réussir sa vie est parfois est un véritable parcours de combattant pour des catégories entières de la société africaine. Cela parce que, sur le continent, l'accès à l'emploi demeure un réel défi. Dans plusieurs pays d'Afrique, la demande d'emploi surplombe considérablement l'offre. Chose qui a une répercussion néfaste sur la jeunesse. En effet, le fort taux de chômage pousse cette jeunesse vers des comportements et pratiques peu acceptables, peu recommandés. Parmi ces pratiques, on enregistre d'un côté, la consommation de drogues dures (le "Kadhafi" en Côte d'Ivoire, le kush ou "drogue du zombie" au Sénégal), de l'alcool et d'autres stupéfiants. Or, de telles substances ont pour caractéristique première la modification du comportement humain. On comprend donc qu'elles puissent mettre en mal l'ordre et la quiétude dans les États africains. De l'autre, face à la précarité liée au chômage de longue durée, les individus confrontés au dénuement le plus absolu deviennent des proies faciles pour les recruteurs de tout poil notamment les entrepreneurs de la radicalisation. Telle est l'une des conclusions auxquelles ont abouti des recherches menées dans certaines régions du Niger. Selon cette étude, « à Tillabéri, tout comme à Diffa, on constate un fort taux de jeunes sans perspective d'emploi. Il est intéressant de constater que Diffa et Tillabéri constituent les deux régions au Niger fortement affectées par la crise liée à l'extrémisme violent » (CNESS-Niger, 2018 : 32). Et cela dénote que sans perspectives d'emploi, les individus et les jeunes en particulier représentent un réel danger. Tels des loups affamés en quête de ration, ils sont disposés à obtenir la pitance quotidienne quitte à intégrer un mouvement violent ou même extrémiste. Le Nigeria peut ainsi faire figure d'exemple. En effet, « la grande majorité

des membres des groupes radicaux sont simplement des partisans ou des sympathisants motivés principalement par les difficultés économiques » (Sodipo, 2013 : 7). Il apparaît ainsi probable que le sentiment d'injustice ou de passivité de l'État face au chômage rythmant le quotidien des populations et de la jeunesse crée un terreau propice à la radicalisation et au recrutement des citoyens dans les rangs des groupes extrémistes.

Ensuite, les opportunités d'emploi étant rares, l'attribution des quelques-unes disponibles crée de la frustration à tort ou à raison. En effet, cette attribution est souvent faite sur la base de l'ethnie, des considérations communautaires, du favoritisme et donc loin du principe du mérite, qui devrait en toute logique prévaloir. À défaut, elles sont une marchandise soumise à la loi du marché, c'est-à-dire, réservées aux plus offrants. Ce mode d'accès à l'emploi nourrit le ressentiment de la jeunesse issue des milieux défavorisés qui a le sentiment d'être injustement condamné à un triste sort, celui de « l'homme inutile » (Giraud, 2015 : 221). Le sentiment d'éternelle inutilité ou l'impossibilité de triomphe social, non parce qu'ils manquent de compétences susceptibles de les projeter au sommet de l'échelle sociale, au contraire parce qu'ils sortent des bas-fonds de la société, ce triste et amer constat ne manque de les révolter et de les dresser contre l'État et ceux qui l'incarnent. On comprend pourquoi, Olivier Hubac-Occhippinti (2015 : 168) peut écrire que « la personnalité des apprentis assassins (…) révèl[e] plus l'accomplissement d'un acte de désespoir que d'un quelconque credo politique ». Cela implique que nul ne devient extrémiste par hasard, au contraire, la radicalisation est toujours fille d'une douloureuse expérience, un tort subi sans possibilité de réponse ou de réparation.

À défaut ou dans le meilleur des cas, on assiste à une marginalisation économique dans certains pays du continent. De fait, les opportunités d'emploi apparaissent comme catégorisées. Et selon le milieu, la région, l'ethnie ou même le parti politique dont est issu un individu, il peut prétendre ou non à un type précis de fonction. Les fonctions les mieux rémunérées sont ainsi occupées par les descendants de familles nanties. Dans le même temps, les jeunes des milieux défavorisés et des ghettos, quand ils échappent au chômage, accèdent aux emplois à faible rémunération. Il se produit une sorte de reproduction sociale où les enfants d'ouvrier ont plus de chances de mener une vie d'ouvrier, ceux de l'enseignant une carrière d'enseignant. De même, les progénitures des fonctionnaires de haut niveau et ceux des gouvernants,

se voient accorder le privilège de prétendre à une carrière de diplomate, de fonctionnaire des registres financiers donnant droit à de nombreux avantages, notamment les primes. Autrement dit, les États africains condamneraient plus ou moins les individus élevés dans la douleur à endurer une vie de douleur et ceux élevés dans les conditions les meilleures à mener une vie d'opulence. Et ce, en fermant justement la possibilité aux premiers d'avoir accès aux emplois les mieux rémunérés, lesquels restent cependant accessibles aux descendants des catégories au sommet de l'échelle sociale. Ce système peu crédible, caractérisé par l'opacité, parce qu'il brise tout désir d'un mieux-être et de lendemains meilleurs, suffit à métamorphoser des sujets ordinaires en monstres à visage humain. En d'autres mots, c'est « dans un triptyque alliant injustice, frustration et inégalité, que prendra forme la première des démarches terroristes » (Ilpidi et Reynaud-Fourton, 2009 : 34). L'étude sur le Niger précédemment évoquée donne à constater cette réalité. Selon cette recherche, le moindre sentiment d'injustice lié à l'impression du devoir non accompli par l'autorité publique (taux élevé de chômage, non-paiement de bourses universitaires, la clémence de la justice envers les politiques) sont des pratiques condamnées des enquêtés (CNESS-Niger, 2018 : 30, 74, 80). Ces pratiques qu'ils désavouent et l'injustice en général constituent un vecteur de radicalisation et de violence potentielle comme donne à le constater les régions de Diffa et Tillabéri.

Enfin, dans la plupart des pays africains, la gouvernance demeure un sujet entouré de mystère. Il est en effet rare que les gouvernants rendent compte de leur gestion de la chose publique. Même quand, c'est le cas, cela reste très formel. Parce que, la déclaration de patrimoine qui constitue le minima ou le premier indice de la bonne gouvernance d'un leader politique, reste encore un idéal dans nombre de pays du continent. Rares sont les Présidents qui, dès leur arrivée au pouvoir, acceptent volontiers de lever le voile sur l'étendue de leurs richesses. Cette omerta alimente les suspicions de toute nature et ce avec raison. Au Niger et précisément dans la région de Diffa, « plus de la majorité des jeunes disent que les ressources publiques sont détournées par ceux qui les gèrent ». (CNESS-Niger, 2018 : 42-43). Cette conclusion qui, au fond demeure une impression, révèle qu'une gouvernance dans le flou, l'attitude à maintenir le silence sur les biens des gouvernants ébranle la relation de confiance entre les peuples et les politiques et plus loin, joue contre la paix sociale et la stabilité des Nations africaines.

Outre ce fait, en Afrique les dirigeants ont souvent du mal à distinguer leurs ressources propres et celles de la communauté entière dont ils ont la responsabilité d'assurer le bonheur. Loin de cet idéal, les ressources publiques censées soutenir le développement des pays africains sont souvent détournées et stockées sur des comptes offshores sans justification aucune. Parfois, pour bâtir des châteaux, des domaines privés au compte des gouvernants à l'étranger. Les nombreuses saisies de biens des familles Bongo et Obiang en France en disent long sur ce désastre. Un tel mode de gestion ou de fonctionnement de l'État impacte négativement la confiance du peuple dans la classe dirigeante et surtout la jeunesse qui, à tort ou à raison, a le sentiment d'être une génération sacrifiée ou de constituer le groupe des "grands oubliés". Cette gestion opaque rend quasi-impossible ou infructueux tout effort visant à améliorer les conditions de vie des populations. Car, tel le tonneau des danaïdes, les personnalités du pouvoir absorbent à des fins futiles une part non négligeable de la manne financière du pays, compromettant du même geste son avenir industriel et celui de la jeunesse. Il importe ainsi de préciser que « les données provenant de nombreuses institutions et études montrent que la mauvaise gouvernance est l'obstacle majeur qui empêche les pays africains d'atteindre leur potentiel de développement » (UA, 2019 : 68). Face à cette corruption de l'élite et le sentiment d'impuissance et d'injustice y afférent, les populations en viennent à nourrir un réel ressentiment à l'endroit de ses dirigeants. Autant dire que toutes les conditions sont réunies en attente de la moindre étincelle susceptible de créer le chaos. De fait, « lorsque des jeunes ont l'impression que leur situation de précarité est directement liée au détournement des biens de l'Etat par certains acteurs qui gèrent, il est évident que cela peut aussi créer de la frustration sur laquelle les extrémistes peuvent se baser pour embarquer un grand nombre des jeunes dans la violence ». (CNESS-Niger, 2018 : 66). On comprend par ces mots que la corruption des élites, les détournements ou la mal gouvernance représentent des vecteurs de radicalisation en Afrique. Au regard de cet exposé, il convient de souligner que, les vecteurs de radicalisation et de violence sur le continent sont multiples et variés. Dans ces conditions, que faire ? Mieux, comment y remédier ?

2. Déstigmatisation, intégration et redistribution : l'autre de la déradicalisation et la paix en Afrique

Dès l'instant où l'analyse menée en amont permet de constater que la radicalisation et les violences affiliées sont loin d'être un fait hasardeux, il importe pour venir à bout de ces phénomènes de s'attaquer aux pratiques sociales qui en sont les causes. Ainsi, au regard des vecteurs identifiés, l'on peut entrevoir une politique d'intégration et la justice distributive comme moyens possibles de déradicalisation et de pacification de l'Afrique. Selon Doudjo Germain Ouattara (2023 : 5), « l'ntégration peut se définir comme le fait de faire partie à part entière d'une collectivité [, d'une société à laquelle l'on s'identifie.] Elle peut s'entendre au sens de faire entrer un élément dans un ensemble ». Quant à la justice sociale, elle désigne un mécanisme ou un ensemble de mesures permettant de garantir une répartition juste et équitable des ressources et autres avantages de la société.

2.1. Déstigmatisation et intégration, levier de la déradicalisation

L'Afrique est riche de sa diversité ethnique. Cette diversité, si elle peut lui être avantageuse, reste jusqu'à ce jour un problème majeur pour celle-ci. Pareille situation ne doit perdurer. Mais comment procéder pour renverser la vapeur ? Relativement à la logique de la première partie de cette réflexion, il sied de souligner que l'intégration peut constituer un rempart contre les germes de la radicalisation, et par ricochet contre leurs violences.

D'abord, l'intégration pour les sujets victimes d'exclusion peut participer à la déradicalisation. Intégrer ces personnes revient à produire un discours différent de celui initialement servi. Il faut en effet un discours qui valorise ces personnes ou ces communautés, un discours qui plaide en faveur de l'égalité sociale. Cette quête ne doit pas se contenter de valoriser l'image des communautés victimes de stigmatisation, mais aller plus loin en leur garantissant un cadre propice à la restauration et au respect de leurs différents droits jusque-là piétinés. De manière pratique, l'on doit leur assurer le statut juridique en vigueur dans leur société et leur redonner la possibilité de participer à la vie politique et sociale de la Nation. Cela implique notamment la garantie de la liberté d'expression et le droit de vote. Par la liberté d'expression, ils disposent des canaux

nécessaires pour faire entendre leurs difficultés, leurs inquiétudes, leurs ressentis, d'une part. D'autre part, par le respect de leurs droits civiques, les sujets de la communauté victime d'exclusion, peuvent à nouveau prendre part à l'expression populaire. Ainsi, pourront-ils participer aux choix des dirigeants ou des représentants du peuple, de même qu'à trancher les questions d'intérêt commun nécessitant la consultation du peuple par voie référendaire. Cette interaction avec le reste de la société est d'une importance capitale car, elle est à même de redonner aux victimes d'hier le « sentiment de leur propre valeur » (Honneth, 2007 : 157) et ainsi les détourner de leur ressentiment vis-à-vis de la société et des dirigeants. C'est du reste le point de vue du Secrétaire Général de l'ONU, Antonio Guterres lorsqu'il affirme : « Je suis convaincu que l'édification de sociétés ouvertes, équitables, inclusives et pluralistes, fondées sur le plein respect des droits de l'homme (…) est le moyen le plus concret et le plus adapté d'échapper à l'extrémisme violent » (PNUD, 2017 : III). Cela laisse entendre qu'une réelle politique d'intégration à l'endroit des populations des régions anglophones du Cameroun constitue à n'en point douter, une piste sérieuse de résolution de la violence qui y a court. L'intégration serait ainsi le logiciel qui permet de dompter la violence afin d'asseoir une paix véritable.

De même, s'agissant de l'exclusion de leaders politiques, l'on peut y remédier en ayant recours à une politique d'intégration. Dans ce cas, étant donné que l'injustice touche la seule personnalité politique, il est évident que juridiquement sa communauté d'appartenance est loin d'être frappée, si ce n'est par procuration. De ce fait, à l'image du groupe, il importe pour détendre l'atmosphère de rétablir dans ses droits l'individu exclu illégalement. Autrement dit, il doit recouvrir tous ses attributs de citoyen et surtout ses droits politiques. Cette mesure de réparation lui donnera à nouveau frais la chance de prendre part aux compétitions électorales. À elle seule, cette participation a son pesant d'or, et ce indépendamment de l'issue de l'élection. Non seulement, le jeu électoral peut se solder par la victoire du leader autrefois exclu, le cas échéant, il étouffe dans l'œuf toute velléité de se faire justice, tout désir de vengeance de la part de son groupe d'appartenance. L'histoire de Nelson Mandela constitue une illustration à ce sujet.

Pour des besoins de cohésion, en lieu et place de la démocratie libérale majoritaire, l'on peut aussi promouvoir d'autres formes de démocratie, notamment la démocratie libérale-communautaire. Celle-ci

consiste à mettre « l'accent sur l'inclusion, à toute échéance politique, des acteurs les meilleurs de toutes les composantes sociales principales dans les instances du pouvoir » (Ngoma-Binda, 2013 : 237). Cette stratégie a un double avantage. D'un côté, la société bénéficie des meilleures compétences et de l'autre, l'image des leaders représentatifs de leurs communautés dans le gouvernement aide l'État à atténuer les tensions sociales liées à la gestion des affaires publiques. En effet, le choix d'associer les personnalités issues de toutes les communautés permet à celles-ci de se reconnaître dans la politique menée par le gouvernement et de mieux accepter le pouvoir en place. On comprend ainsi l'adhésion de Ngoma-Binda (2013 : 237) à cette forme de gouvernance. Pour lui, la démocratie libérale-communautaire « est la plus convenable et la plus susceptible de faire régner l'harmonie, de cimenter la cohésion nationale, de solidifier les liens interindividuels ainsi que les relations interethniques et politiques entre différents protagonistes » en Afrique. Cela dénote que des élections justes et inclusives, mieux une démocratie de fait et non de façade constitue un moyen pour venir au bout de la radicalisation et de prévenir les troubles récurrents dans les États africains.

Outre l'intégration, agir à déstigmatiser les communautés peut participer de la lutte contre les violences et le phénomène de la radicalisation en Afrique. Déstigmatiser, c'est mettre fin à la stigmatisation, à l'infamie c'est-à-dire, déconstruire le discours péjoratif voire calomnieux longtemps construit sur le compte d'une personne, d'un groupe. Le choix de la déstigmatisation est d'une portée non négligeable dans toute tentative de vaincre l'extrémisme, car elle a le pouvoir de libérer les communautés incriminées d'une charge négative qui les conduit à une perte d'estime de soi et plus loin à adopter des modes d'actions violents susceptibles de les revaloriser. Au Niger par exemple, les étudiants en langue arabe fustigent la politique éducative de l'État qui semble avoir une préférence pour le système anglophone ou francophone. « Le sentiment discriminatoire vis-à-vis de leurs diplômes [peut] les pousser à emprunter la voie de l'extrémisme pour se valoriser » (CNESS-Niger, 2018 : 88). Il en va de même pour toute communauté stigmatisée. Pour éviter de telles situations, il est nécessaire de créer une unité avec toutes les communautés qui forment la société. Justement une des stratégies en la matière consiste à créer un espace commun d'échange entre individus sur la seule base de la citoyenneté sans considération de religion, d'origine ou d'ethnie. Ce modèle a produit des fruits au Nigéria,

car « des actions à petite échelle, comme le travail des Clubs de la paix, ont énormément amélioré la vie des habitants de ces communautés [c'est-à-dire, les musulmans et chrétiens du nord] » (Sodipo, 2013 : 7) en faisant reculer le niveau de violence. Autant dire que la déstigmatisation crée la confiance entre les communautés qui, au lieu de s'entredéchirer, apprennent à mieux se connaître[4], à collaborer, à s'entraider mutuellement, en un mot à promouvoir la tolérance et le vivre-ensemble.

Enfin, les Nations africaines doivent éviter le recours à la force brute sans stratégie à long terme. En effet, dans l'accomplissement de leur mission régalienne, les autorités ont parfois l'obligation de neutraliser certaines personnalités au profil dangereux. Si la force a le pouvoir d'éliminer de tels individus, elle a aussi ses revers. Effectivement, l'emploi permanent de l'argument du tout militaire finit par saper la confiance des citoyens dans leurs dirigeants. Subséquemment, le recours systématique à la force par les autorités publiques engendre plus de problèmes qu'il n'en résout. L'usage prononcée de la violence finit par lasser et persuader les populations d'une évidence : les autorités se servent de la force plus pour étouffer les voix dissonantes que pour des raisons de sécurité nationale. Pire quand, elles subissent les conséquences des campagnes militaires ou deviennent des victimes de bavures, elles nourrissent une haine viscérale contre les autorités. Et cette donne peut les pousser à rejoindre les rangs des groupes armés. Justement « Boko Haram et d'autres groupes islamistes violents ont réussi à exploiter les griefs au sujet (…) des abus commis par les forces de sécurité pour alimenter l'essor de la radicalisation islamique dans le nord du Nigeria » (Sodipo, 2013 : 1). Pour cette raison, les actions militaires devraient être repensées et inscrites dans une dynamique plus globale alliant les opérations à une communication efficace, d'une part. D'autre part, cette dynamique comprendrait des mesures d'accompagnement économiques, des campagnes de prévention contre l'extrémisme violent faites en collaboration avec la société civile locale, notamment les leaders religieux, les chefs de communautés, de quartiers, les présidents d'associations de jeunes, etc. Cela sous-entend que la primauté doit être accordée à la stratégie au détriment de la tactique, car l'histoire a largement démontré

[4] Une meilleure collaboration avec les communautés peules (du Mali et du Burkina) peut favoriser une connaissance réelle de celles-ci, déconstruire l'amalgame entre l'ethnie peule et les extrémistes violents et rétablir une relation de confiance entre ces dernières et les autres communautés ; susceptible d'endiguer l'hydre terroriste.

que « ce n'est pas avec des bombes et des missiles guidées qu'on (…) fera face » (Nasr, 2014 : 31) au phénomène de l'extrémisme violent.

2.2. Bonne gouvernance et justice distributive : vers une paix en Afrique

Pour endiguer la radicalisation, les Nations africaines devront aller au-delà de la déstigmatisation et de l'intégration politique des individus et des communautés. Une justice économique semble également nécessaire. D'abord, chaque État doit travailler à offrir à sa jeunesse des raisons de rêver. En effet, les gouvernants doivent s'imposer le devoir de créer les conditions propices à l'installation d'entreprises privées, pourvoyeuses majoritaires d'emplois. Si la jeunesse se trouve ainsi occupée à travailler, cela la préserve des idéologies extrémistes et mortifères des groupes radicaux. Ainsi, non seulement elle sort de l'oisiveté, mère de tous les vices, elle s'offre aussi le luxe d'une autonomie financière garantie par des revenus réguliers. En capacité de satisfaire leurs besoins essentiels, les jeunes sont moins attirés par le discours des recruteurs véreux. Tel se résume d'ailleurs le troisième chapitre d'une étude du PNUD (2017 : 59) intitulée *Sur les chemins de l'extrémisme en Afrique* : « les individus qui suivent des études ou travaillent sont de 3 à 27 % moins susceptibles de rallier une organisation extrémiste ». À *contrario*, plus les jeunes sont oisifs et sans perspective d'avenir, plus facilement, ils cèdent aux discours des entrepreneurs de la radicalisation. Goroma (au Nigeria) fait figure d'exemple et son témoignage en dit long sur cette réalité. Interrogé sur les raisons de son adhésion à un groupe extrémiste, il affirme, « on nous a dit que nous recevrions de l'argent (…) lorsque nous rejoindrions le groupe » (PNUD, 2023 : 111). Aden en Somalie a également cédé pour des mêmes raisons similaires (PNUD, 2023 : 114). Les expériences de ces deux jeunes sont intéressantes à plus d'un titre. Si beaucoup rejoignent les groupes extrémistes dans l'optique d'avoir de l'argent, des conditions de vie décentes (un revenu, une vie de famille, un logement), la désillusion liée à cette aspiration les pousse généralement à faire le chemin inverse. Ce fait est révélateur de l'idée qu'un plus grand nombre d'opportunités d'emplois, constitue un remède efficace contre la radicalisation et les violences extrémistes sur le continent africain. Antonio Guterres se fait une fois de plus l'écho de cette thèse en ces termes : « Je suis convaincu que l'édification de sociétés (…) offrant des perspectives économiques à tous, est le moyen le plus

concret et le plus adapté d'échapper à l'extrémisme violent » (PNUD, 2017 : III). En un mot, la paix passe par la garantie du minimum vital à chacun ou les signaux positifs indiquant un avenir économique prometteur pour tous.

Face à la rareté des emplois, les États devraient travailler à une meilleure répartition des opportunités disponibles. En effet, ni la coloration politique, ni la communauté[5], ni la religion, ni le milieu social, ni l'ethnie ou la langue ne doit être considéré comme des critères d'accès à un emploi. Au contraire, le principe de neutralité doit être de mise afin de garantir l'égalité des chances pour tous les candidats à la recherche d'emplois. Le mérite doit en réalité prévaloir comme unique critère d'accès à l'emploi, quel qu'il soit : public ou privé. Ainsi, toutes les couches sociales étant traitées sur un pied d'égalité, il va de soi que l'échec ou l'impossibilité de décrocher l'emploi escompté, sera plus acceptable. En d'autres termes, l'échec lié à l'incompétence personnelle est plus compréhensible et plus supportable qu'un échec découlant d'un système fonctionnant dans l'opacité la plus absolue, un système basé sur l'exclusion. Le Niger peut à propos servir d'exemple. « Dans les universités d'enseignement arabo-islamique, c'est plutôt (…) le sentiment de discrimination du diplôme arabe dans l'administration et le manque de perspective d'emploi (…) qui constatent les principaux facteurs de radicalisation » (CNESS-Niger, 2018 : 96). D'où cette recommandation des chercheurs : « Pour réduire le sentiment de discrimination des diplômes arabo-islamiques, l'Etat doit orienter les étudiants dans les filières utiles à l'administration. Les étudiants diplômés de ces filières doivent être recrutés dans l'administration publique et privée au même titre que les autres diplômés de l'enseignement classique ». (CNESS-Niger, 2018 : 100). Cette recommandation laisse entrevoir que tout diplômé sans considération aucune, doit avoir les mêmes droits de rêver, les mêmes chances d'accéder à un emploi que tous ses concitoyens. Dans une perspective similaire, il est de bon aloi qu'en plus de l'accès équitable à l'emploi, que la possibilité de décrocher une fonction hautement qualifiée ou bien rémunérée soit donnée à tous les jeunes diplômés. Et c'est seulement à ce moment que la société peut espérer prendre l'ascendant sur les violences extrémistes et vivre en paix.

[5] Il importe cependant de souligner qu'une politique de discrimination positive peut avoir toute sa place. Dans ces conditions, la violation délibérée du principe de neutralité, peut s'inscrire dans une logique de réparation d'un tort historique ou de revalorisation d'une minorité.

Enfin, l'Afrique dispose d'une chance de dompter le phénomène de la radicalisation, si elle s'emploie à garantir la bonne gouvernance surtout en matière économique. Elle peut pour ce faire, toiletter l'État depuis le sommet jusqu'à la base. Cela suppose l'adoption d'un code de bonne conduite prévoyant la déclaration de patrimoine pour chaque membre de l'équipe dirigeante dans les États du continent. Cette tradition en début et fin de mandat peut raviver la confiance du peuple, car elle lui offre une passerelle pour juger de la crédibilité de ses dirigeants. L'étude sur le Niger indique que, « l'enrichissement (…) est leur indicateur principal d'une mauvaise gouvernance » (CNESS-Niger, 2018 : 45), c'est-à-dire le critère à partir duquel les jeunes jugent les gouvernants. Tant que la déclaration de patrimoine, disposition existante dans la plupart des constitutions, restera un idéal, le peuple continuera à nourrir des suspicions à l'égard des autorités, à nourrir de la rancœur et à demeurer des proies faciles pour les groupes radicaux. Justement parce que, « lorsque (…) la bonne gouvernance est ignorée et les aspirations sont écrasées, les discours qui mettent l'accent sur les motifs de mécontentement et l'injustice – ou le sentiment d'injustice – et promettent l'autonomisation et l'avènement de changements radicaux deviennent séduisants » (PNUD, 2023 : 33). Par conséquent, agir au sommet de l'État de sorte à prendre en compte les aspirations du peuple à la transparence dans la gestion de la chose publique, peut réinstaurer la confiance entre les parties et garantir la paix et la stabilité sociale.

Toujours en matière de bonne gouvernance, les autorités doivent renforcer la politique de répression des crimes économiques et en faire une priorité. Cela signifie que les dispositions institutionnelles des pays doivent être telles qu'elles permettent de demander des comptes à chaque citoyen. Qu'il soit un simple citoyen, un responsable d'un département, un détenteur du pouvoir législatif, judiciaire ou même exécutif, chacun doit faire l'état de sa gestion des fonds publics. Le cas échéant, il doit être soumis à la rigueur de la loi, c'est-à-dire traité conformément aux dispositions légales prévues en cas de manquement à ce devoir de transparence. Mieux, tout soupçon de détournement de fonds publics lorsqu'il est avéré, doit donner lieu à une procédure judiciaire. Cela peut renforcer le sentiment d'appartenance de tous à la société et le regain patriotique, sans quoi tout citoyen peut se retourner contre l'État et ses institutions. En réalité, si « une mauvaise gouvernance fournit (…) un environnement propice dans lequel les groupes

extrémistes violents peuvent opérer » (PNUD, 2023 : 79), la condamnation des personnes coupables de détournements pourrait remplir une fonction de contrepoids. Cela sous-entend qu'« accroître l'efficacité des campagnes anticorruption en privilégiant le renforcement de la responsabilité et de la confiance entre l'État et les citoyens et en mettant fin à l'impunité des responsables » (PNUD, 2017 : 9) représente un moyen non négligeable pour venir à bout de la radicalisation et des tensions sociales. Pour revenir aux données empiriques, si Constant Mutamba Tungunga, Ministre de la justice de la RDC a toujours appliqué la loi dans toute sa rigueur aux hors la loi, aux délinquants des ghettos, face aux accusations de détournements l'ayant conduit à la démission, il doit également être soumis à une procédure judicaire sans complaisance. C'est sans doute, l'une des mesures que doit prendre au sérieux chaque Nation africaine aspirant à une paix véritable.

Conclusion

En somme, retenons qu'à la différence de certaines régions du monde, l'Afrique demeure un continent aux multiples défis. Au nombre de ces défis, la stigmatisation de communautés ethniques et l'exclusion de catégories entières des instances de décisions ou leur privation du droit de participation politique. L'inégalité économique et la mauvaise gouvernance constituent également des maux profonds qui gangrènent les sociétés africaines. Ces pratiques constituent des dysfonctionnements qui alimentent les griefs contre l'État et favorisent la radicalisation ainsi que l'adhésion aux mouvements de l'extrémisme violent. Ainsi, pour changer la situation ou prendre l'ascendant sur la radicalisation et l'extrémisme violent surtout, les gouvernants doivent veiller à garantir l'État de droit. C'est-à-dire, créer les conditions d'une réelle intégration de toutes les communautés et les individus issus de différentes couches sociales, d'une part et d'autre part, garantir les conditions d'une meilleure gestion et répartition des ressources publiques. En somme, « s'engager pour l'élaboration d'un contrat social inclusif entre le gouvernement et ses citoyens constitue un moyen essentiel de renforcer la résilience à l'extrémisme violent en Afrique » (PNUD, 2017 : 68), et chaque État du continent devrait s'y mettre.

Références bibliographiques

BERTHO Alain, 2016. *Les Enfants du chaos. Essai sur le temps des martyrs*, La Découverte, Paris

Centre National d'Études Stratégiques et de Sécurité/CNESS-NIGER, 2018, Etude approfondie sur les facteurs de radicalisation en milieux rural, urbain, universitaire et carcéral dans cinq régions du Niger, in https://www.ndi.org/sites/default/files/Rapport%20de%20l%27e%CC%81tude%20sur%20les%20facteurs%20de%20radicalisation_%20CNESS%20%281%29.pdf , consulté le 12 août 2025 à 8h30

FIÉ Doh Ludovic, 2007, « Ecole et violence : contribution à la critique de la régression vers la barbarie », in Le Koré, n°38, EDUCI, pp. 71-89

GIRAUD Pierre-Noël, 2015. *L'homme inutile. Du bon usage de l'économie*, Odile Jacob, Paris

HOFFMAN Bruce, 2006. *Inside Terrorism*, Columbia University Press, New York

HONNETH Axel, 2007. *La Lutte pour la reconnaissance*, Trad. Pierre Rusch, Cerf, Paris

HUBAC-OCCHIPINTI Olivier, 2015. « Les terroristes anarchistes du XIXe siècle », Gérard Chaliand et Arnaud Blin (Dir.), *Histoire du terrorisme. De l'Antiquité à Daech*, Librairie Arthème Fayard, Paris, pp. 151-174

ILPIDI Audrey et REYNAUD-FOURTON Perle, 2008, « Les rouages de la mécanique terroriste », in Le journal des psychologues, n°257, Martin Média, pp. 33-38

NASR Mario, 2014, « Gestion psychologique de la lutte contre le terrorisme. Comment un Etat de Droit peut-il gérer de manière efficace sa Lutte contre le Terrorisme », in https://www.files.ethz.ch/isn/184241/Gestion%20Psychologique%20de%20la%20Lutte%20Contre%20le%20Terrorisme_st_sec.pdf , consulté le 1er novembre 2021 à 11h 30

NGOMA-BINDA Phambu, 2013. *La Pensée politique africaine contemporaine*, L'Harmattan, Paris

OUATTARA Doudjo Germain, 2023, Intégration et renaissance africaine chez Kwame Nkrumah et Cheikh Anta Diop, Thèse de Doctorat Université Alassane Ouattara de Bouaké

PNUD, 2017, « Sur les chemins de l'extrémisme en Afrique : moteurs, dynamiques et éléments déclencheurs », in https://www.undp.org/fr/africa/publications/sur-les-chemins-de-lextremisme-violent-en-afrique-moteurs-dynamiques-et-elements-declencheurs , consulté le 13 août 2025 à 20h 10
PNUD, 2023, « Sur les chemins de l'extrémisme en Afrique : les voies de recrutement et de désengagement », in https://www.undp.org/fr/cote-d-ivoire/publications/sur-les-chemins-de-lextremisme-en-afrique-les-voies-de-recrutement-et-de-desengagement , consulté le 13 août 2025 à 20h15
SODIPO Michael Olufemi, 2013, « Bulletin de la sécurité africaine », Centre d'études stratégiques de l'Afrique, n°26
Union Africaine/UA, 2019, « Rapport sur la gouvernance en Afrique. Promouvoir les valeurs communes de l'Union Africaine », in https://aprm.au.int/sites/default/files/files/2024-08/fre-africa-governance-report-14-january-2019-final1_0.pdf , consulté le 15 août 2025 à 15h03